

Règlement du Fun Trail

1. Organisation

La Fun Trail est une course pédestre nature organisée par l'association Fun Run Salleboeuf.

L'édition aura lieu le dimanche 25 Juin 2023 au Château du Grand Verdu à Sadirac.

L'organisation se réserve le droit de modifier les présentes mentions à tout moment, jusqu'au jour de l'événement. Le règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

2. Présentation des épreuves

Trois distances sont proposées : un trail de 8 km, un trail de 16 km et une randonnée de 8 km.

Le nombre maximum de coureurs inscrits est de 200 par épreuve.

Le parcours des courses est balisé et doit être suivi dans sa globalité. Dans le cas contraire, le coureur se verra disqualifié.

a. Programme

- A partir de 8h00 : Remise des dossards.
- 8h50 : Briefing de la randonnée.
- 9h00 : Départ de la randonnée.
- 9h15 : Briefing des 2 trails 8 et 16 km.
- 9h30 : Départ des 2 trails 8 et 16 km.
- 12h00 : Résultats et remise des récompenses.

3. Condition d'inscription

La Fun Trail, 8 km et 16 km, est ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non, nés en 2007 ou avant pour le trail 8 km et en 2005 et avant pour le trail 16 km.

Les participants doivent être aptes à la pratique de la course à pied sur présentation d'un certificat médical datant de moins de 1 an le jour de la course.

Pour les mineurs, leur inscription doit être accompagnée d'une autorisation parentale dûment remplie.

L'inscription se fait via la plateforme de notre prestataire Chrono33.

Les inscriptions sur place sont acceptées jusqu'à 8h30 pour la marche et jusqu'à 9h00 pour les 2 trails soit 30 minutes avant le départ des courses.

4. Tarifs

Les tarifs sont les suivants :

- Pour le trail 8 km : 8€ en ligne et 10€ sur place.
- Pour le trail 16 km : 16€ en ligne et 18€ sur place.
- Pour la randonnée 8 km : 8€ en ligne et 10€ sur place.

5. Récompenses

Pour le trail 8 km :

- Classement scratch pour les trois premières féminines et trois premiers masculins.
- La plus jeune féminine, le plus jeune masculin, la plus ancienne féminine et le plus ancien masculin.
- Pas de récompenses par catégorie.

Pour le trail 16 km :

- Classement scratch pour les cinq premières féminines et cinq premiers masculins.
- La plus jeune féminine, le plus jeune masculin, la plus ancienne féminine et le plus ancien masculin.
- Pas de récompenses par catégorie.

Il y aura également plus de 30 lots à gagner par tirage au sort parmi les 3 épreuves.

6. Parcours et ravitaillement

La Fun Trail est une épreuve se déroulant en majorité sur des monotraces. Le parcours est technique et exigeant avec des montées, des descentes, en dévers. Il comporte des franchissements d'obstacles.

Le parcours est fléché à l'aide de balise de couleur orange tout les 100 mètres. Le parcours doit être scrupuleusement respecté sous peine de disqualification immédiate. La course sera ouverte par un membre de l'organisation en VTT. De plus, un autre membre de l'organisation en VTT officiera en tant que "serre-file".

L'organisation peut être amenée à modifier le parcours en cas de forces majeures.

Aucun véhicule suiveur (4x4, VTT, moto) ne sera toléré sur le parcours, hormis les véhicules de l'organisation.

Aucun ravitaillement liquide ou solide ne sera présent sur le parcours sauf en cas de conditions climatiques très chaudes.

7. Abandon

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation. Le dossard et la puce électronique doivent être remis à l'organisation.
En cas de non restitution de la puce, elle vous sera facturée.

8. Annulation ou report

Les organisateurs de la Fun Trail peuvent être amenés à reporter ou à annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Si l'épreuve devait être reportée, les inscriptions restent valides pour la nouvelle date de la manifestation. En ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Si l'épreuve devait être annulée, un remboursement partiel pourra être fait par l'organisation sur la base d'un montant déterminé en fonction des frais d'organisation engagés à la date de l'annulation.

9. Sécurité et assurances

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long du parcours et en particulier à chaque traversée de routes.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes de ces signaleurs et à respecter le Code de la Route.

En cas de non-respect, le concurrent sera considéré comme seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles et se verra immédiatement disqualifié.

Une couverture médicale sera présente sur le site le jour de la course.

L'organisation a souscrit une police d'assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la Fun Trail.

L'organisation informe toutefois les participants qu'il est dans leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

La responsabilité de l'organisation est dérogée en cas d'abandon ou de disqualification.

10. Respect de l'environnement et de la propriété privée

Par respect de l'environnement et des espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours sous peine de disqualification immédiate. Des sacs poubelles sont à la disposition des coureurs sur l'aire de départ/arrivée.

Par ailleurs, le parcours de la Fun Trail est tracé exclusivement sur le domaine privé du Château du Grand Verdu.

Les propriétaires ont l'amabilité de nous permettre de traverser leurs terres. Il est indispensable de respecter les règles de propriété privée pour le bon déroulement de la manifestation.

Il sera demandé au participant, ou à qui que ce soit, de ne pas emprunter ce parcours hors de la Fun Trail sans l'accord préalable des propriétaires.

11. Droit à l'image et protection de la vie privée

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires, des images et des photos faites sur l'épreuve ainsi que l'utilisation de leur nom pour l'affichage des résultats en ligne. Ceci sans limitation de temps, et de mode de diffusion, ou de support (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sous forme de photographies, vidéos, affiches, flyers, sur le web, Twitter, Facebook, Instagram, etc), aucun recours envers l'organisateur et ses partenaires ne sera possible sur leur utilisation.

Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé ou publié en masse sans l'accord express de l'organisation.

En raison de votre inscription à la Fun Trail, l'organisation récolte des données personnelles à des fins de gestion des inscriptions. Cette collecte de données est nécessaire afin d'identifier chaque participant individuellement et de pouvoir le contacter par quelque moyen que ce soit pour lui communiquer des informations utiles à sa participation à la course. Seuls les membres habilités ont accès aux données. Il s'agit du comité d'organisation de la course, ainsi que tout prestataire qui par sa compétence est nécessaire à l'organisation de la course.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant.

Le Comité d'Organisation de la Fun Trail